



Conseil supérieur  
de la fonction militaire



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE**  
**(90<sup>ème</sup> session – 06 au 12 décembre 2013)**

**COMMUNIQUÉ**

---

Le Conseil a tout d'abord tenu à exprimer ses remerciements au ministre pour l'attention qu'il a portée à l'égard des membres à l'occasion de cette 90<sup>ème</sup> session, marquée d'un faste particulier et qui a été rehaussée de visites de prestige (réception à l'Assemblée Nationale par la présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées, visite du musée de l'armée et réception à l'Hôtel de Brienne par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants).

Le Président de la République, par sa présence exceptionnelle devant le Conseil le lundi 9 décembre, est venu témoigner de la haute considération qu'il porte en tant que chef des armées aux instances de concertation et recueillir les propositions formulées par le Conseil sur l'évolution de la concertation.

Par ailleurs, l'intervention du conseiller d'Etat Thierry TUOT, président du conseil d'administration de l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique, a particulièrement passionné les membres du Conseil par les informations qu'il leur a données quant aux évolutions qu'il propose pour cette structure, rappelant la volonté du ministre de sanctuariser les fonds et sur sa proposition de rénovation de la gouvernance de l'établissement public, qui prévoirait une plus grande association de membres du Conseil.

Enfin, le nouveau groupe de liaison du Conseil a été élu.

## Avis sur les projets de textes inscrits à l'ordre du jour

Au terme d'une semaine de travaux, le Conseil a rendu au ministre un avis favorable sur trois des quatre projets de textes<sup>1</sup> inscrits à l'ordre du jour, visant à :

- créer le congé du blessé au profit des militaires blessés en opération de guerre ou en OPEX ;
- supprimer la limitation du nombre de candidatures pouvant être déposées par les sous-officiers au titre du recrutement au choix dans le corps des officiers des armes de l'armée de Terre ;
- rendre accessible l'école des mousses par une sélection sur dossiers et non sur concours.

Par ailleurs, le Conseil a rendu un avis défavorable concernant le projet de texte modifiant une des conditions de recrutement des contrôleurs adjoints des armées visant à rendre accessible ce corps à partir du grade de commandant et non plus de capitaine.

## Thèmes d'étude

Le Conseil a ensuite présenté au ministre ses réflexions concernant la condition des militaires du rang (MDR) et la rénovation de la concertation.

### I. La condition des militaires du rang

Sur ce sujet, des mesures susceptibles d'amélioration ont été identifiées dans trois domaines :

- sur le plan statutaire, le Conseil a demandé l'ouverture d'un statut de carrière aux MDR et s'est indigné du dévoiement du statut des volontaires qui, tout en exerçant les mêmes responsabilités que les engagés, ne bénéficient pas des mêmes compensations ;
- sur le plan de l'exercice du métier, le Conseil a tenu à souligner la démotivation des MDR due en particulier à la dégradation de leur environnement professionnel et a demandé qu'en matière de célibat géographique, ils puissent bénéficier des mêmes facilités que les autres catégories de personnel ;
- sur le plan de la condition militaire, il a proposé de revoir leur rémunération et a demandé la création :
  - ° d'un échelon terminal à 19 ans de services et celle d'un échelon exceptionnel à 23 ans ;
  - ° de primes de qualification mensuelles à 5 et 11 ans de services.

Il a enfin estimé nécessaire de revenir au principe de gratuité générale des repas et du nettoyage des effets militaires qui doit être harmonisé entre les différentes armées et formations rattachées (AFR).

### II. Rénovation de la concertation

Sur ce thème, le Conseil a remis ses conclusions au chef de l'Etat qui a pu ainsi mesurer "...le professionnalisme et l'esprit d'ouverture de ses membres...".

Sans être hostile par principe au changement, le Conseil a confirmé son attachement au dispositif actuel (conseils de la fonction militaire – Conseil supérieur de la fonction militaire) ainsi qu'au

---

<sup>1</sup> Le détail des mesures proposées dans ces projets de textes et des avis émis sont consultables sur le site Intranet du CSFM : <http://www.csfm.defense.gouv.fr/>

mode de désignation de ses membres et a proposé dans son rapport, un certain nombre d'améliorations dans le fonctionnement de ces instances.

Le ministre rappelant le souhait du président de la République de donner une nouvelle impulsion à la concertation a précisé, qu'il étudierait toutes les propositions qui lui ont été soumises tout en prenant le temps de la réflexion. Il a affirmé son approche pragmatique du sujet, notamment la possibilité pour chaque CFM de proposer, à son rythme, des modalités d'organisation qui tiennent compte de la culture du corps qu'il représente et a informé les membres qu'il avait confié aux inspecteurs généraux des armées la mission d'analyser, de synthétiser et de réfléchir à l'ensemble de cette évolution en liaison avec le secrétaire général du CSFM. Une session extraordinaire devrait être convoquée sur ce thème au début du printemps.

### **Préoccupations et propositions exprimées par le Conseil et réponses du ministre**

Le Conseil a exprimé au ministre ses préoccupations d'ordre plus général sur la condition des militaires et notamment sur :

#### *Le bénéfice de la campagne double pour certains théâtres d'opération*

Le ministre, suite aux demandes du Conseil, a confirmé la mise en place du principe de la campagne double pour le Mali et a affirmé sa décision d'étendre ce dispositif à la République Centrafricaine.

#### *Les sujets indiciiaires et indemnitaires*

Le Conseil a demandé que la revalorisation des rémunérations des personnels de la catégorie C des fonctions publiques soit le plus rapidement possible appliquée aux militaires. Il a de plus souligné l'importance de la mise en place, comme prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la troisième tranche du nouvel espace statutaire de la catégorie B.

Le Conseil a appelé l'attention du ministre sur la nécessaire revalorisation des frais de déplacements, le tassement de la grille indiciaire entre MDR et sous-officiers subalternes ainsi que sur l'indemnisation des absences, souvent défavorable au personnel militaire.

#### *Les dysfonctionnements au sein des bases de défense (BdD).*

Tout en prenant acte du récent effort financier consenti par le ministère pour améliorer la vie courante au sein des BdD, le Conseil a tenu à souligner devant le ministre un certain nombre de dysfonctionnements structurels et récurrents du soutien en leur sein. En réponse, celui-ci a réaffirmé son engagement total à résoudre pragmatiquement les difficultés, et indiqué que c'était bien là le sens du chantier de l'amélioration de la chaîne des soutiens.

Enfin, le ministre a accueilli favorablement l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session du thème de l'amélioration de la condition militaire.

### **Annonces principales du ministre**

#### *Plan d'amélioration de la condition du personnel*

Lors de son intervention, le ministre a développé le plan d'amélioration de la condition du personnel qu'il avait annoncé à la 89<sup>ème</sup> session bis du Conseil.

Trois mesures principales ont été présentées :

- la mise en place d'un médiateur militaire ;
- la création d'un compte épargne permissions dont le fonctionnement doit être simple et au sujet duquel un groupe de travail du Conseil sera constitué pour travailler avec la DRH MD ;
- la mise en place d'un plan "casernement", comprenant notamment vingt opérations visant à améliorer les conditions de vie et d'hébergement des militaires.

L'ensemble de ce plan est décrit dans une plaquette distribuée aux membres et disponible en ligne.

#### *Place du militaire dans la nation*

Le ministre a annoncé la mise en place d'un groupe d'étude du CSFM sur le sujet de la citoyenneté du militaire et de son droit d'expression. Il a répondu favorablement à la demande du Conseil visant à ce que la famille d'un militaire décédé au combat puisse recevoir, à l'issue de la cérémonie officielle, le drapeau ayant couvert son cercueil.

#### *Simplification du dispositif indemnitaire des militaires*

Le CSFM sera informé de la démarche conduite par la DRH MD sur ce dossier.

Le ministre souhaite qu'un groupe de travail, puisse être ensuite associé aux travaux de la DRH MD.

Il en a rappelé les objectifs : simplifier pour assurer le fonctionnement du futur calculateur, tout en préservant les situations individuelles et donc sans altérer la rémunération des militaires.

En conclusion, le Conseil a tenu à remercier le ministre pour sa volonté tenace de régler au mieux les dysfonctionnements liés au système LOUVOIS et sa forte implication dans la réforme des retraites.

Le secrétaire de session  
Colonel (Gendarmerie) Pascal PREVOST



Le ministre de la défense  
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

